

Contribution de la FSU au débat du CGSP sur le modèle social

En premier lieu, il apparaît nécessaire de s'entendre sur la notion de modèle social tel qu'il s'est forgé au cours des deux derniers siècles. Il comprend diverses institutions (services publics et fonction publique) et un ensemble de législations. Il recouvre aussi bien la protection sociale (sécurité sociale, assurance chômage, logement, système de retraites publiques, système de santé...) que l'Education ou le droit du travail comme nombre de prestations pour assurer les citoyens face à des situations sociales difficiles.

D'ailleurs, à juste titre, la note débute par le constat que *« cet idéal d'unité républicaine, qui avait été complété après 1945 par la construction d'un Etat Providence, s'est ensuite progressivement fragilisé, du fait d'importants changements politiques, démographiques, sociaux et économiques. »*

Il intègre aussi tout ce qui relève de la démocratie sociale. La note du CGSP définit ainsi et à juste titre le fonctionnement du modèle social : il est *« caractérisé par des assurances sociales fondées sur le travail, des prestations sociales élevées, une forte protection de l'emploi et des syndicats étroitement associés à la régulation juridique et sociale. »*

Le modèle social est donc fondé sur des valeurs et principes : proximité, égalité d'accès, justice, solidarité, démocratie, neutralité, continuité, gratuité...L'objectif ne se réduit pas à « rendre des services » mais procède d'abord de la garantie pour toutes et tous de l'accès aux droits élémentaires et à une répartition de la richesse nationale quelle que soit sa situation sociale ou individuelle. Cela implique en conséquence de corriger les inégalités entre territoires et assurer des services de qualité pour tous les citoyens.

L'idée d'intérêt général est par conséquent au cœur, sinon constitutif, de sa définition. Elle ne se résume pas à la somme des intérêts particuliers. L'intérêt général détermine la mise en œuvre d'une politique publique. Le modèle social français est donc appuyé sur les services publics et la Fonction publique et réfute intrinsèquement sa soumission à la logique marchande, obligeant et favorisant ainsi une citoyenneté active.

Identifier les enjeux présents

Tous s'accordent sur le rôle d'amortisseur social que les assurances sociales et le service public jouent en période de crise. Cela était particulièrement évident aux moments les plus spectaculaires de la crise actuelle de l'économie mondiale. En compensant en partie la perte de revenus des ménages par la préservation de l'accès aux droits élémentaires qu'ils garantissent, ils contribuent à soutenir l'activité économique. Cependant, la crise économique les fragilise en réduisant les recettes quand les prestations à servir augmentent. A ce défi économique, s'ajoutent des défis sociaux, environnementaux et démocratiques. Cela rend nécessaire la recherche de recettes nouvelles pour les budgets publics et sociaux. Cela se révèle être un élément important, sinon essentiel, de maintien des garanties en matière de droits sociaux, condition de développement et de croissance, de lutte contre les tendances récessives.

Le système de protection sociale est confronté à de nouveaux risques sociaux : vieillissement, augmentation du nombre des adultes vivant seuls, monoparentalité, pauvreté des enfants et des jeunes... Pour ces populations, l'accès aux services publics est un élément déterminant et le facteur essentiel de réduction des écarts de revenus et ce constat doit orienter les pistes d'évolution.

La société toute entière doit faire face à une crise de la démocratie et des enjeux environnementaux devenus prégnants.

Répondre aux attentes fortes et à ces enjeux

Dans un contexte de crise économique et sociale, les attentes sont fortes : emploi, logement, formation, retraites, petite enfance, transports, perte d'autonomie, culture, communication, santé, justice, éducation... L'efficacité est interrogée.

Pour la FSU, les politiques publiques dont le pays a besoin passent par plus de services publics et des services publics plus efficaces. Elles se complètent par des prestations de protection sociale d'un haut niveau.

Il est important de s'intéresser particulièrement à la petite enfance. Actuellement, la possibilité d'une garde en dehors de la famille existe pour un enfant de moins de trois ans sur deux. Cela est pénalisant pour l'activité professionnelle des femmes et leur condition de vie ; on sait aussi que ce sont les enfants des milieux favorisés qui sont plus fréquemment gardés hors de la famille alors que l'enjeu est bien plus important pour un enfant de milieu défavorisé qui peut avoir ainsi accès avant l'école maternelle à des activités essentielles pour la socialisation, l'acquisition du langage... La FSU défend le développement d'un service public de la petite enfance en même temps qu'elle soutient la priorité donnée à l'école primaire parce que l'échec de l'école à réduire les inégalités sociales est inacceptable.

Il convient aussi de souligner qu'une politique de développement de crèches débouche sur la création d'emplois, la production de richesses. Son organisation au sein d'un service public doit non seulement permettre d'assurer l'égalité d'accès, de rationaliser les investissements mais aussi d'agir pour la qualification des personnels et le respect de leurs droits. Il est en effet urgent de sortir de la précarité les travailleuses (osons le féminin tant elles sont majoritaires dans ce secteur) du secteur de l'aide à la personne.

La même démonstration vaudrait pour l'organisation dans un service public de l'aide aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. La crise du logement est particulièrement préoccupante ; y répondre par la construction de logements adaptés et de qualité est à la fois de nature à soutenir l'activité et l'emploi, mais doit aussi permettre de subvenir aux besoins de la population tant il est avéré qu'être mal logé, ou trop éloigné de son lieu de travail ou des services publics, et d'y consacrer une part déterminante de son budget sont sources de discriminations.

Questionner le modèle social pose donc la question du rôle de l'Etat. Pour la FSU, l'État doit assumer pleinement ses responsabilités d'acteur économique, social, culturel et écologique. Par les péréquations, la régulation, le maintien de son rôle d'opérateur public et la mise en œuvre des services publics nationaux, il se doit d'assurer l'égalité sociale et territoriale.

L'organisation de la protection sociale est elle aussi déterminante. La note du CGSP interroge sur l'organisation de la solidarité. Doit-elle être entendue comme « solidarité envers les plus démunis » ou comme « solidarité inconditionnelle » ? Le principe de construction de la sécurité sociale dans notre pays y répond en liant contribution et droits : « *chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ». Au-delà des valeurs fondatrices et républicaines qui sous-tendent ce principe, il y a un enjeu d'efficacité. En effet, la couverture incomplète de l'assurance maladie, les politiques d'économie qui lui ont été imposées conduisent à une moindre efficacité, le reste à charge poussant les populations défavorisées à recourir plus tardivement aux soins et à s'adresser davantage aux services hospitaliers qu'à la médecine de ville. En outre, les comparaisons internationales ont conduit certains chercheurs à identifier le « paradoxe de la redistribution » conduisant à ce que les « prestations pour les pauvres deviennent de pauvres prestations » du fait de la pression exercée par ceux qui sont appelés à financer des dispositifs qui ne leur assurent aucun droit.

Enfin, la question du financement est constamment présente. D'abord parce que la volonté de réduire la dépense publique est à l'origine de dégradations importantes à la fois dans le domaine de la protection sociale comme pour la qualité des services publics. La réforme des retraites de 2003 devait suffire à « sauver notre système ». Mais la crise, le niveau élevé du chômage et la faiblesse des salaires ont conduit les dirigeants à imposer de nouvelles régressions en 2010, 2011 et 2013 ! Pour la FSU, l'enjeu est de partager mieux le travail et de partager mieux les richesses. Des politiques de développement de l'emploi telles qu'elles ont été évoquées plus haut et d'autres politiques salariales sont nécessaires. Il convient d'interroger l'assiette des cotisations sociales et de mettre en œuvre une réforme fiscale d'ampleur assurant davantage de progressivité à l'impôt sur le revenu. La lutte contre les paradis fiscaux et contre l'optimisation fiscale est non seulement nécessaire pour notre pays mais elle peut permettre de le rendre solidaire avec la plupart des peuples de la planète qui souffrent eux aussi de ces circuits de captation des richesses qui mettent les Etats en difficulté pour répondre aux besoins des populations. Lier politique de financement et garantie des droits est une des voies de reconquête de l'adhésion au modèle social français.

En conclusion, les difficultés actuelles ne condamnent pas le système social français mais appellent au contraire à le renforcer comme meilleur outil pour faire face aux défis futurs.